

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_15
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Jeunesse et Sports - Vie Associative

OBJET : Attribution et versement des subventions de Fonctionnement
« Organisation Manifestations » année 2026 – Associations Sportives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L2121-29 qui dispose que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Considérant le soutien financier nécessaire à l'organisation des manifestations associatives locales, dont le rayonnement est reconnu et participe grandement à la dynamique de territoire,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement dites « Organisation de Manifestations » pour l'exercice 2026 aux associations citées dans le tableau ci-dessous,

Associations	Subvention 2026	Manifestations
ACO Firminy	2 609 €	Organisation du cross Guy Dalban 1 659 €
		Cross scolaire 950 €
Amicale Pétanque et Loisirs de Firminy Vert	5 527 €	Europétanque : organisation 3 881 €
		Europétanque : concours féminin national 950 €
		Europétanque : remboursement du Firmament 696 €
CLCS Général	1 290 €	Organisation du raid pédestre « Le Puy/Firminy » 961 €
		Organisation du rallye VTT « Yssingaux/Firminy » 329 €
Entente Sportive Boules	1 226 €	Concours du 1er mai
Etoile Cycliste Ouvrière Firminy	1 194 €	Organisation du cyclocross des Bruneaux

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_15
Référence Nomenclature n°7.5

Associations	Subvention 2026	Manifestations
Firminy Gym	1 425 €	Participation à l'Ecole Municipale des Sports de Firminy (3 périodes)
Firminy Vallée de l'Ondaine Hand-Ball	475 €	Participation à l'Ecole Municipale des Sports de Firminy (4 périodes)
Tennis Club de Firminy	1 900 €	Participation à l'Ecole Municipale des Sports de Firminy (1 période)
ASA Ondaine	2 629 €	Organisation du Rallye des Noix
AS. Jacob Holtzer	466 €	Participation aux divers déplacements aux compétitions académiques ou nationales
AS. Albert Camus	83 €	Participation aux divers déplacements aux compétitions académiques ou nationales
AS. Les Bruneaux	349 €	Participation aux divers déplacements aux compétitions académiques ou nationales
AS. Waldeck Rousseau	91 €	Participation aux divers déplacements aux compétitions académiques ou nationales
Office Municipal des Sports	1 239 €	Organisation du forum des associations 351€
		Charges liées au siège 888 €
FCOF Innersport	102 €	Remboursement du contrôle d'éclairage du stade du Firmament par la Ligue

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Dire que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la commune.

S'agissant des organisations soutenues présentement par la Ville de Firminy, il est précisé que le versement de l'aide est subordonné à la transmission du bilan financier de la manifestation, dûment certifié exact et sincère par le représentant légal de l'association.

Toutefois, si cette dernière souhaite, aux fins de trésorerie, le versement de l'aide préalablement au déroulement de la manifestation sportive, celui-ci pourra avoir lieu sur simple envoi d'un courrier du représentant légal attestant sur l'honneur le déroulement prochain de l'organisation concernée par l'aide. Ce document devra alors être accompagné du budget prévisionnel de la manifestation, ce dernier point ne dispensant en rien l'organisateur de faire parvenir à la Collectivité le bilan financier, au plus tard six mois après la date de la manifestation. Le bénéficiaire de l'aide a connaissance que, ce cas échéant d'avance consentie et si d'aventure l'organisateur n'était pas en mesure de respecter son engagement d'organisation, la Collectivité serait en droit de lui réclamer les sommes indument perçues.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_15
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

27 voix Pour,
6 Abstentions,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement dites « Organisation de Manifestations » pour l'exercice 2026 aux associations citées dans le tableau ci-dessous,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DIT** que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la commune.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 Février 2026

La Secrétaire de Séance,


Leslie DREVET

Le Maire,


Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 05/02/26.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Attribution et versement des subventions de Fonctionnement
« Organisation Manifestations » année 2026 – Associations Sportives

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33